



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

INTRODUCTION

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE BUDGÉTAIRE NATIONAL

L'élaboration du budget 2012 s'inscrit encore dans la période de crise économique et financière, qui a débuté en 2008. L'année 2011 a été marquée par une succession de plans de rigueur et s'est terminée avec la dégradation de la note française par l'agence de notation Standard et Pooors. Le contexte actuel se caractérise par un fort niveau de tension et d'instabilité.

Quelques indicateurs économiques:

- L'INSEE a annoncé une récession début 2012 pour six mois minimum. Le **taux de croissance du PIB** publié en début d'année va dans ce sens : + **0,5%** contre 1,7% en 2011.
- **L'inflation** devrait fléchir légèrement en 2012, + **1,7 %** contre 2,1% en 2011. Cependant, la hausse de la TVA annoncée, passant de 5,5% à 7% sur la restauration, le bâtiment pour les travaux de rénovation, la collecte des déchets etc. va avoir un impact sur les dépenses des collectivités. De plus, le prix de l'énergie continue de croître avec + 4,4% pour le gaz et + 2,9% pour l'électricité.
- **La dette publique** continue d'augmenter et atteint 85,5% du PIB en 2011, les prévisions annoncent **87,4% du PIB** en 2012.

- Enfin, la Loi de Finances 2012 continue son objectif de réduction du **déficit public** et prévoit de le ramener à **4,5 % du PIB** contre 5,7% en 2011.

Les comptes 2011 des collectivités locales

(Source : « Finances locales en France – Grandes tendances 2011 », Note de conjoncture, Novembre 2011)

Croissance contenue des recettes et des dépenses courantes, épargne en hausse

En cette année de mise en place de la nouvelle structure des ressources de remplacement de la taxe professionnelle, les recettes fiscales progressent mais à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+ 4,5 % en 2011, après + 6,2 %). Les collectivités locales, dont certaines ne disposent plus que d'un pouvoir de taux limité, ont fait le choix d'une hausse modérée des taux d'imposition (+ 0,7 % sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises).

Parmi les autres recettes, l'année 2011 a été marquée par une hausse du produit des droits de mutation à titre onéreux (+ 15 %). Parallèlement, les dotations de l'État sont stables (48,1 milliards d'euros, + 0,5 %), sous l'effet de l'application de la norme « 0 valeur » des concours financiers de l'État.

Ainsi, la faible progression de la pression fiscale associée à une hausse des droits de mutation un peu moins marquée qu'en 2010 entraînent un ralentissement de la croissance des recettes courantes en 2011 (+ 3,1 %, après + 4,2 % en 2010).

Avant même d'être associées formellement à l'effort national de rigueur annoncé en deuxième partie d'année, les budgets locaux 2011 enregistrent une moindre hausse des dépenses de gestion (160 milliards d'euros, + 2,4%, après + 2,7% en 2010).

Ce ralentissement est particulièrement marqué pour les dépenses de personnel (+ 2,0 %, après + 2,9 % en 2010 et + 4,5 % en 2009) du fait notamment du gel du point d'indice de la fonction publique, d'une hausse limitée des effectifs, mais aussi en raison d'un ralentissement des prestations sociales.

Après deux années de baisse (- 13,5 % en 2009 et - 5,3 % en 2010), les frais financiers (5 milliards d'euros) augmentent à nouveau (+ 8,2 %) sous l'effet de l'accroissement passé du stock de dette et du renchérissement récent du crédit lié à la hausse des taux et du coût de la liquidité.

Face à la crise, reprise de l'investissement et moindre recours à l'endettement

Après avoir enregistré une diminution sensible en 2010 (- 4,9 %), l'investissement local retrouve un profil plus conforme au cycle d'investissement habituel, et progresse de 2,9 % pour atteindre 51,9 milliards d'euros. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'effectue dans un contexte contraint en matière de ressources. Les ressources propres, l'autofinancement et les recettes d'investissement hors emprunt, financent 95 % de l'investissement. Le solde est couvert par un recours à l'endettement de 2,7 milliards d'euros (les emprunts moins les remboursements), en net repli en 2011.

Ainsi, les collectivités locales parviennent en 2011, dans un contexte inédit de raréfaction du crédit, à limiter le recours à l'endettement. L'encours de dette des collectivités locales s'établira à 154,7 milliards d'euros à la fin de l'année 2011, soit 7,7 % du PIB.

Des contraintes toujours présentes qui pourraient fragiliser l'investissement

L'exercice 2012 devrait être placé pour les finances publiques sous le signe de la rigueur et de la raréfaction des moyens. Les collectivités locales participeront à l'effort de réduction des déficits via, notamment, la poursuite du gel des dotations et la maîtrise de leurs dépenses courantes. Dans ce contexte, les niveaux d'investissement pourraient être remis en cause. Les disparités de territoires devraient se maintenir, voire se creuser, justifiant l'effort de péréquation en cours.

Les principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2012

Les dotations

Les dotations de l'État aux collectivités sont réduites de 200 millions d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement est gelée en valeur. Elle va donc connaître un repli en volume.

Les dotations de compensation de la fiscalité baissent de 14,5%.

La valeur locative de son côté augmente de 1,8%.

Nouveau calcul des indicateurs de richesse des Collectivités

Pour prendre en compte les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par le nouveau panier d'impôts dont la CET (Contribution Économique Territoriale), la Loi de Finances modifie, dès cette année, les modalités de calcul et des indicateurs de ressources utilisés pour la répartition des concours financiers de l'État aux collectivités.

La loi crée un « indicateur de ressources élargi » des communes. Ce nouvel indicateur de mesure de la richesse, plus large que le potentiel financier, intègre les nouvelles dotations issues de la réforme (DCRTP + FNGIR).

La péréquation horizontale

Un Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FNPRIC) est créé. Ce Fonds consiste, au niveau d'un ensemble intercommunal, à mesurer la richesse des communes membres et de l'EPCI et de rééquilibrer les ressources des collectivités entre elles.

Pour cette première année, le Fonds disposera de 150 millions d'euros et atteindra 1 milliard en 2016.

Autres mesures impactant les budgets des collectivités

Réforme des taxes d'urbanisme

La quasi-totalité des taxes d'urbanisme actuelles, telles que la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE) et la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS) seront remplacées au profit d'une taxe unique : la Taxe d'Aménagement.

Certaines participations sont également appelées à disparaître. Cependant pour éviter une baisse des ressources des collectivités le législateur à innové en donnant la possibilité sur des secteurs préalablement définis de moduler le taux de la Taxe d'aménagement dans une fourchette comprise entre 5 et 20%.

La Surface de Plancher se substituera au mois de mars 2012 aux actuelles notions de Surface Hors-Œuvre Nette (SHON) et Surface Hors-Œuvre Brute (SHOB). Ainsi, ce sera la Surface de Plancher qui sera la base du calcul des taxes d'urbanisme, et non plus la SHON comme actuellement.

Le resserrement des conditions d'accès aux crédits bancaires

Il s'amplifie et se traduit par :

- une réduction des volumes de crédits accordés
- un renchérissement du coût de financement des projets d'équipement du fait de marges qui ont été multipliées par 2 voire par 3 en un an.

Le désengagement des banques pousse les pouvoirs publics et les collectivités à s'organiser autrement. Un nouvel acteur du financement devrait voir le jour cette année : l'Agence de financement des Collectivités pour pallier le manque de liquidités.

L'année 2012

Si l'année 2011 se caractérise par une consolidation des équilibres financiers du secteur public local, ce constat repose pour partie sur des effets conjoncturels qui devraient être moins favorables à l'avenir.

Les mesures prises par le gouvernement pour une participation des collectivités au retour à l'équilibre des finances publiques, l'effort de réduction des dépenses publiques engagé dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, baisse des capacités d'intervention des ministères...) impactent fortement le budget des départements et des régions, nous pouvons donc nous attendre à une baisse de leurs subventions d'équipements à destination des communes.

Dans ce contexte, le parti pris par la commune de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement pour les investissements de la collectivité est toujours d'actualité.

II. LE CONTEXTE DE LA COMMUNE – LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Les différents projets du Grand Toulouse décidés en début de mandat sont pleinement mis en œuvre dans le budget 2012 de la CUGT :

- La construction du Parc des Expositions
- La réalisation des enveloppes locales : Rue Alsace Lorraine à Toulouse, Cœur de ville à Balma...
- La poursuite des grands projets d'aménagement du territoire : le BUN, le Plan Vélo...
- Le démarrage de nouvelles actions : l'Axe Garonne, l'aménagement de la RD820...

Le budget principal 2012 de la CUGT est de 1 301,70 millions d'euros principalement répartis comme suit :

- 273 M€ d'investissements (65% déplacements, 17% développement économique et urbain)
- 392 M€ d'actions communautaires (33% transports et voirie, 29% déchets et propreté...)
- 293 M€ reversés aux communes (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire)
- 17 M€ d'annuités

La nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire, mis en place en 2011 participera au maintien des équilibres communaux. Cette Dotation anticipait déjà un système de péréquation locale au sein de la Communauté Urbaine.

La CUGT a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition et de baisser la fiscalité des entreprises.

Pour Saint-Jory, les projets de la commune pris en charge par la CUGT sont les suivants :

- l'enveloppe Voirie qui s'élève à 639 213 € pour 2012
- l'urbanisation du RD820 – Aménagement Place Ivan Paul Laffont : estimation maîtrise d'œuvre et travaux : 1 037 000 €
- L'assainissement avec l'extension de la station d'épuration de Castelnau d'Estrètefonds
- Les ordures ménagères
- La réalisation du columbarium et du jardin du souvenir – estimation des travaux : 24 000 €

III. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET FISCALE DE LA COMMUNE

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau mis à jour chaque année par le site du Ministère de l'Économie et des Finances permettent de situer la commune de Saint-Jory par rapport aux communes de même strate. Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données 2010.

Le constat est le suivant : la Commune de Saint-Jory dispose de recettes réelles de fonctionnement légèrement supérieures aux communes de strate équivalente (1 029 € par Saint-Joryens contre 955 € par habitant d'une commune de 3500 à 5000 habitants).

Les recettes liées aux impôts locaux sont sensiblement équivalentes (370 € par Saint-Joryens contre 355 € par habitant d'une commune de même strate).

Par contre, les recettes liées aux Dotations restent inférieures à celles reçues par les communes de même strate (128 € par Saint-Joryens contre 191 € par habitant d'une commune de même strate). La commune reste dynamique afin de maintenir un niveau de recettes important.

En parallèle, la Commune a dépensé plus que les communes de strate équivalente en 2010, tout en limitant ses dépenses de personnel et ses charges financières (887 € par Saint-Joryens contre 820 € par habitant d'une commune de même strate).

Le résultat comptable pour 2010 est ainsi supérieur à celui des communes de strate équivalente (142 € par Saint-Joryens contre 135 € par habitant d'une commune de même strate)

Évolutions 2009-2011

Dépenses de fonctionnement : (Annexe n°1)

Nous constatons pour l'année 2011 une progression de 4% des dépenses par rapport à l'année 2010. Cela est principalement dû à l'augmentation des charges courantes du fait de :

- l'augmentation du poste « eau et assainissement » : une régularisation a été effectuée de l'année 2010
- l'augmentation du poste « alimentation » du fait de la mise en place d'un repas bio mensuel à la cantine
- l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux en régie
- l'ouverture de places dans la crèche Bébébiz
- l'entretien des espaces verts redevenu compétence communale
- la prestation de service pour l'optimisation de nos frais de fonctionnement (gaz, téléphone, assurances)
- des frais d'actes et de contentieux
- du coût de la publication pour les marchés publics

Recettes de fonctionnement : (Annexe n°2)

Elles ont progressé de 10% en 2011.

Cela vient principalement :

- des recettes issues des droits de mutation plus importantes (+83 000 € par rapport à 2010).
- d'une attribution de compensation supérieure à celle prévue (+300 000 €)
- du solde des comptes de la Communauté de Communes Hers et Garonne (+200 000 €)
- de la dotation de Solidarité Communautaire (+58 000 €)
- des recettes issue de la taxe des terrains devenus constructibles supérieures à celles attendues (+10 000 €)

Dépenses et Recettes d'investissement : (Annexes n°3 et 4)

Les dépenses d'investissement ont fortement diminué cette année. En effet, de nombreux projets d'investissement ont été lancés mais n'ont pas à ce jour été réalisés. On peut citer le projet du gymnase du collège et de l'extension de l'école élémentaire. Par ailleurs, du fait de notre intégration à la CUGT, un certain nombre de projets ont pris du retard dans leur réalisation : la création du columbarium et l'urbanisation du RD820.

Enfin, cette année 2011 a été marquée par l'annulation du PLU en mai et sa ré-approbation en fin d'année, ce qui a pris du temps à nos services et nos élus.

Toutefois, nous pouvons citer la réalisation des travaux suivants :

- Effacement des réseaux sur le chemin du Tucol et sur la nouvelle voie d'accès au collège
- Rénovation du club-house du foot
- Travaux en régie (sanitaires et tisanerie aux écoles, bancs de touche au stade...)
- Début des travaux de rénovation de l'Église
- Installation de jeux à l'école maternelle du Canal

Ces investissements ont été financés par l'autofinancement et des subventions. Un emprunt sera contracté pour les travaux de l'Église, une consultation est en cours.

Evolution de la dette (Annexe n°5)

La dette de Saint-Jory s'élève fin 2011 à 793,38 € par habitant, sensiblement au même niveau que 2010, car aucun emprunt n'a été réalisé en 2011.

Evolution de la fiscalité (Annexe n°6)

Pour rappel, la commune de Saint-Jory ne dispose que des 3 taxes sur les ménages (TH, TF, TFNB), la Taxe Professionnelle, aujourd'hui Contribution Économique Territoriale, est perçue depuis le 1er janvier 2011, par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, ainsi qu'une partie des 3 taxes ménages.

Nous ne possédons pas, à ce jour, le produit fiscal exact sur les ménages en 2011. L'estimation faite en début d'année était une revalorisation des bases de 4% pour la TH, 3% pour la TF et - 1% pour la TFNB. Aucune augmentation des taux d'imposition n'avait été votée en 2011 du fait de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) par le Grand Toulouse.

IV. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS MAJEURS DU BUDGET PRIMITIF 2012 ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2012 qui sera soumis au vote à la fin du mois de mars, assurera comme pour les années passées :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante (efforts sur les consommations et renforcement de la politique achat)
- un niveau élevé d'autofinancement des investissements, afin de limiter le recours à l'emprunt

Les objectifs qui guident ce BP 2012 :

- Préserver la qualité de vie
- Conforter et moderniser les infrastructures (mise en conformité du point de vue de l'accessibilité et de la sécurisation, développement de nouveaux équipements)
- Maintenir une politique culturelle et sportive ambitieuse
- Maintenir une politique sociale dynamique (développement d'une veille éducative)
- Développer le service public communal en faveur d'une ville pour tous (réaménagement des locaux de l'accueil de la mairie)

Pour ce budget 2012, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera mis en œuvre. Cette programmation pluriannuelle qui doit correspondre aux capacités financières mais aussi être en cohérence avec le projet politique permettra d'échelonner dans le temps la réalisation de chaque programme (d'investissement mais aussi de fonctionnement) et les flux financiers qui y seront associés. Dans le cadre de ce budget 2012 seront soulignés certains points relatifs aux réalisations prévues cette année, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement.

RECETTES 2012 :

Le niveau des recettes 2012 est maintenu, voire plus élevé du fait de :

- L'auto-financement qui s'élève à environ 1 520 734 € du fait de :
 - l'excédent de fonctionnement 2011
 - l'augmentation de l'attribution de la compensation liée à l'entrée dans la CUGT
 - la dotation de solidarité communautaire
- Toutes les importantes opérations d'investissement seront subventionnées en partie par nos partenaires institutionnels : le Conseil Général, l'État par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- La poursuite du versement du Fonds de Compensation de la TVA en fonction des investissements de l'année N-1

L'attribution de compensation doit diminuer à la hauteur d'un apport d'autofinancement de la commune pour financer l'urbanisation du RD820. De fait du caractère « exceptionnel » et important

de cette dépense « voirie », il est proposé de ne pas l'intégrer dans notre enveloppe Voirie pris en charge par la CUGT, mais de construire un plan de financement alternatif. Plus de détails sur ce plan de financement seront donnés lors du vote du budget.

DEPENSES 2012 :

Section Fonctionnement

Les dépenses, déjà bien maîtrisées, devront faire l'objet d'encore plus d'optimisation du fait du contexte national et du désengagement de l'État. La politique d'économie des coûts de fonctionnement, démarrée en 2011, va être poursuivie avec le lancement de marchés publics pour les fournitures administratives, les supports de communication et les prestations de services liées aux festivités.

Cependant, il est prévu une augmentation des articles concernant les dépenses énergétiques du fait de l'augmentation du coût de l'électricité et du gaz.

Les dépenses liées à l'achat de livres, disques et cassettes ont été augmentées du fait de la volonté de transformer la bibliothèque en médiathèque.

Le réaménagement des archives va être réalisé. Il sera donc fait appel au service d'un archiviste.

Les dépenses liées à l'assurance du personnel est en augmentation du fait du changement de prestataire (résiliation du contrat à la demande de l'ancien). D'un autre côté, celle liée aux bâtiments et à la flotte automobile a fortement diminuée depuis la mise en concurrence réalisée fin 2011.

Le poste « Études et recherches » va être augmenté afin de réaliser des études énergétiques sur les bâtiments communaux qui vont être rénovés (bibliothèque, mairie, locaux au dessus de la Poste...).

Les Taxes foncières payées par la commune devraient aussi baisser en 2012, suite au diagnostic réalisé par Ecofinance.

Enfin, les charges du personnel seront légèrement augmentées pour respecter « le Glissement Vieillesse Technicité » et l'accroissement d'effectifs (un poste supplémentaire à la police municipale). Cette augmentation inclut aussi la participation au CNAS (la commune a adhéré à compter du 1er septembre 2010) et le versement de la taxe transport en cas d'intégration de la commune au Périmètre de Transport Urbain.

Section Investissement

Des opérations d'investissement engagées en 2011 seront réalisées en totalité ou en partie :

- La rénovation du dépositaire au nouveau cimetière
- Poursuite des travaux de rénovation de l'Église
- Début des travaux d'extension des trois classes à l'école élémentaire
- Début des travaux de construction du gymnase du collège
- Aménagement du parc urbain

En outre, il est prévu :

- d'aménager des bureaux pour le Service Technique dans le local au dessus de la Poste
- de réaménager l'accueil de la mairie

- de faire réaliser une esquisse pour une extension et une restructuration générale des bureaux de la mairie
- de faire réaliser une esquisse pour la construction d'une nouvelle école élémentaire
- de rénover le logement d'urgence
- de réaliser un traitement acoustique du réfectoire de l'école Georges Brassens
- de rénover les sanitaires au Centre socio-culturel
- de rénover le bas du Foyer rural pour transformer la bibliothèque en médiathèque

Un certain nombre de ces projets feront l'objet d'une programmation pluriannuelle, on peut citer notamment :

- l'extension des trois classes à l'école élémentaire : 480 000 € incluant les honoraires MO (prévision)
- la construction du gymnase et de la salle polyvalente (à confirmer) à proximité du collège : 3 325 000 € incluant les honoraires MO (prévision)
- la rénovation de l'église : pour rappel 1 066 000 € incluant les honoraires de MO.

GLOSSAIRE

Moyenne de la strate : Saint-Jory appartient à la strate des communes de 3500 à 5000 habitants

Section de fonctionnement / Section d'investissement : La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations servies, etc.)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, vente, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.

Capacité d'Autofinancement (CAF) : La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Elle est ainsi un gage de son indépendance financière. La capacité d'autofinancement est égale au solde suivant : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de gestion – Frais financiers.

Excédent brut de fonctionnement (EBF) : L'excédent brut de fonctionnement correspond au solde entre les produits (impôts et taxes, subventions, etc.) et les charges de gestion courante (personnel, achats, contingents versés, etc.). Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent : il ne prend pas en compte la politique financière, ni l'impact des opérations exceptionnelles. L'EBF peut être assimilé à l'excédent brut d'exploitation d'une entreprise.

Fonds de roulement : Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre à l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour des mandatements.

Capacité de désendettement : La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de la capacité d'autofinancement (CAF). Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la CAF dégagée au cours de l'exercice considéré.

Potentiel Fiscal : Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des quatre taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2009

Annexe n°2 : Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2009

Annexe n°3 : Evolution des dépenses d'investissement depuis 2009

Annexe n°4 : Evolution des recettes d'investissement depuis 2009

Annexe n°5 : Evolution de la dette

Annexe n°6 : Evolution de la fiscalité

INDEX

Introduction.....	1
I. Le contexte économique budgétaire national.....	1
Les comptes 2011 des collectivités locales.....	2
Les principales mesures prévues dans la Loi de Finances concernant les collectivités locales pour 2012.....	3
Autres mesures impactant les budgets des collectivités.....	3
II. Le contexte de la commune – le budget de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.....	5
III. Analyse de la situation financière et fiscale de la commune.....	6
Évolutions 2009-2011.....	6
IV. Présentation des éléments majeurs du budget primitif 2012 et du plan pluriannuel d'investissement	8
Glossaire.....	11
Annexes.....	12
Index.....	13